

# SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 19 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

## **Avis sur demande de création d'une chambre funéraire.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal du dossier que Monsieur et Madame DANGLARD ont déposé auprès de la Préfecture concernant la création d'une chambre funéraire sur la commune de Nantiat qui sera situé sur le territoire de la commune, rue de la couture sur la parcelle cadastrée section AM n° 396.

Le projet de création de la chambre funéraire La date envisagée d'ouverture de la chambre funéraire : 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette demande de création d'une chambre funéraire sur la commune et dit qu'il n'a pas d'observation à formuler sur ce dossier et donne un avis favorable.

-----

## **Aménagement du carrefour rue des Vignes/rue Montplaisir – demande de subventions.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'aménagement du carrefour rue des vignes/rue Montplaisir. Cet aménagement est prévu dans le cadre d'un aménagement de centre bourg et consiste dans un premier temps à la démolition d'une habitation avec reprises sur mitoyenneté puis à la réalisation d'un parking.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :

- approuve le projet présenté
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local), de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la réalisation de ce projet.

-----

## **Diagnostic amiante avant travaux Centre de Secours.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de la proposition commerciale pour la mission de diagnostic amiante avant travaux pour les travaux d'aménagement du centre de secours.

La société retenue est l'agence CABEX située 46 avenue des Bénédictins, à LIMOGES (87).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

-----

## **Diagnostic amiante avant travaux Maison de santé pluridisciplinaire.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de la proposition commerciale pour la mission de diagnostic amiante avant travaux pour les travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire.

La société retenue est l'agence CABEX située 46 avenue des Bénédictins, à LIMOGES (87).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine les décisions prises et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

-----

## **Création emplois agents recenseurs.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'emplois de non titulaires, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 3 emplois d'agents recenseurs non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022.

-----

## **Cession bâtiment sis 2 bis place du Commerce.**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2021 relative à la mise en vente de l'immeuble sis 2 bis place du commerce à Nantiat

Considérant que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la commune soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles.

Considérant qu'une estimation de la valeur de ce bien a été effectuée par l'agence immobilière Les Mas de Thouron (Haute-Vienne), que la commune a effectué un affichage afin d'informer le public de la mise en vente de ce patrimoine

Considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune afin notamment de rationaliser la gestion de son parc immobilier dans un contexte financier contraint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la cession de la propriété immobilière sise 2 bis place du commerce cadastrée section AO 575 d'une superficie de 4 a 84 ca et AO 577 d'une superficie de 5 a 23 ca,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.
- Accepte la cession de ce bien immobilier situé 2 bis place du commerce au profit de Monsieur et Madame MARTIN Cédric, demeurant à Nieul (Haute-Vienne) 6 route de Bannaud
- Dit que l'acquéreur règlera en sus les frais d'agence et de notaire
- Autorise Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document ce rapportant à cette transaction.

La présente délibération est adoptée.

-----

### **Convention avec la Communauté de Communes ELAN pour accompagnement d'enfants de la garderie au cours de musique.**

Dans le cadre de l'ouverture d'une annexe de l'école de musique et de danse sur la commune de Nantiat, la communauté de communes ELAN a sollicité la commune de Nantiat pour assurer l'accompagnement des enfants de la garderie à la salle de musique mise à disposition par la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention établi par la communauté de communes ELAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.